

QUE NOUS RÉSERVE L'ARIZONA ?

C'EST QUOI L'ARIZONA ?

Le gouvernement Arizona est composé de la N-VA de Bart De Wever (Premier Ministre), le MR de Georges-Louis Bouchez, les Engagés de Maxime Prévot, le CD&V et Vooruit. Le ministre de la Mobilité est Jean-Luc Crucke (Les Engagés) et le ministre des Pensions est Jan Jambon (N-VA).

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le texte de la déclaration gouvernementale ici. https://www.belgium.be/fr/publications/accord_de_gouvernement_du_gouvernement_federal_bart_de_wever

Que nous réserve l'Arizona ?

Le 31 janvier 2025, après plus de 6 mois de négociations, les négociateurs du gouvernement "Arizona" ont conclu un accord pour former un gouvernement.

Les syndicats n'ont pas attendu cet accord pour réagir aux plans qui avaient déjà fuité dans la presse (la fameuse « supernote » de Bart De Wever). Depuis septembre 2024, la FGTB a mené une campagne de sensibilisation et a organisé des rassemblements en front commun le 13 décembre 2024 (10 000 personnes) et le 13 janvier 2025 (30 000 personnes). Le 13 février, nous étions 100.000 dans les rues de Bruxelles. Une grève générale privé-public est prévue le 31 mars. Aux chemins de fer, le front commun a mis en place un plan d'action qui s'étend de mars à juillet.

La déclaration gouvernementale est une liste d'horreurs pour les travailleurs et travailleuses de notre pays. Elle prévoit 23 milliards d'économies budgétaires, dont « 92 % à charge de la classe moyenne et 8 % pour les plus riches » (Thierry Bodson).

LE SOIR

Politique Société Monde Économie Vidéos Sports Culture

ACCUEIL • BELGIQUE • POLITIQUE

Accord de coalition : le patronat soulagé, les syndicats sur leurs gardes

Les fédérations patronales fédérale (FEB) et flamande (Unizo) ont réagi positivement à l'accord trouvé vendredi soir entre les cinq partis de l'Arizona. Le syndicat chrétien flamand ACV a, lui, moins de raisons de se réjouir.

Nos pensions, notre sécurité sociale, les services publics et la législation sur le travail sont visés. Par ailleurs, l'Arizona s'attaquera aussi à nos droits démocratiques. Cet accord est taillé sur mesure pour les patrons.



Ci-après, nous abordons les attaques sur les pensions

Attaque généralisée sur les pensions

Cette attaque vise en particulier les pensions des services publics, mais également celles des travailleurs du privé et de nos collègues contractuels, qui seront lourdement touchés.

Le but est de faire travailler tout le monde jusqu'à 66 (67) ans.

L'Arizona veut « harmoniser » les systèmes de pensions des salariés, des services publics et des indépendants, ce qui revient à niveler nos pensions vers le bas. La pension légale moyenne d'un salarié est de 1486 € net, celle d'un « fonctionnaire » est de 2084 € net.

Au lieu de tirer les pensions des services publics vers le bas, il faut augmenter les pensions des salariés, qui sont beaucoup trop basses.

Comment sont calculées nos pensions actuellement ?

Le montant de référence pour calculer la pension d'un cheminot statutaire est la moyenne du salaire des 4 dernières années de sa carrière.

Deux « tantièmes préférentiels » sont appliqués : 55 pour les sédentaires et 48 pour les roulants.

Le montant de la pension est calculé de cette façon :

Nombre d'années de carrière divisé par 55 ou 48 (en fonction des tantièmes) et ce montant est multiplié par le montant de référence. La pension est plafonnée à 75 %.

Un exemple : quelqu'un qui a 40 ans de carrière sédentaire : $40/55 = 73\%$ du montant de référence.

Les cheminots bénéficient également d'un coefficient d'augmentation de 1,05.

Le nombre d'années de carrière est multiplié par 1,05, ce qui permet de partir plus tôt à la retraite.

Ainsi, aujourd'hui, avec 44 ans de carrière, on peut partir à 60 ans, avec 43 ans à 61 ans et avec 42 ans à 63 ans. Pour un cheminot, le coefficient d'augmentation de 1,05 est appliqué aux années de carrière, ce qui fait qu'avec 40 ans de carrière ($40 \times 1,05 = 42$ ans), il peut partir à 63 ans.

Quelles sont les attaques sur nos pensions ?

L'Arizona prévoit 5 attaques :

1. Allongement de la période de calcul du montant de référence :

L'Arizona veut calculer progressivement le montant de référence sur toute la carrière au lieu des 4 dernières années (années pendant lesquelles on gagne le plus).

Elle veut allonger d'un an chaque année la période de calcul à partir de 2027.

Le but est d'atteindre 45 ans en 2062. La conséquence de cette mesure est une diminution importante du montant de référence.

2. Suppression des « tantièmes préférentiels » :

À partir du 1er janvier 2027, l'Arizona veut ramener tous les tantièmes à 60.

Donc, le calcul sera : nombre d'années de carrière divisé par 60 au lieu de 55 ou 48, multiplié par le montant de référence.

Exemple :

Aujourd'hui : 40 ans de carrière sédentaire : $40/55 = 73\%$ du montant de référence.

Demain : $40/60 = 66\%$ du montant de référence.

La perte pour le personnel roulant (en 48ème) est encore plus importante !

Il faudra une carrière de 45 ans pour avoir une pension complète au lieu de 41 ans et 3 mois pour les sédentaires et 36 ans pour les roulants.

3. Suppression du coefficient d'augmentation :

À partir du 1er janvier 2027, l'Arizona veut supprimer le coefficient d'augmentation de 1,05. La seule possibilité de partir avant l'âge légal sera après 42 ans de carrière (cf. explication ci-après). Mais comme expliqué, il est très difficile d'atteindre les conditions de carrière.

4. Fin de la pension à 55 ans pour les roulants :

À partir du 1er janvier 2027, l'Arizona veut relever l'âge de la retraite progressivement d'un an par année. Donc, en 2028, ce sera 67 ans.

Exemples (calcul ACOD):

	Calcul actuel :	Arizona
Montant de référence (brut) :	Moyenne des 4 dernières années : 3475€	Moyenne sur la carrière : 3124€
Carrière	41 ans 3 mois	45 ans
Pension	2606€	2343€

Travailler 3,5 années plus longtemps pour 263€/mois de pension en moins.
Sur 20 ans une perte de 63.120 €.

Rang 5 (conducteur) :

	Calcul actuel :	Arizona
Montant de référence (brut):	Moyenne des 4 dernières années : 4681€	Moyenne sur la carrière : 4070€
Carrière	36 ans	45 ans
Pension	3511€	3053€

Travailler 9 années plus longtemps pour 458€/mois de pension en moins.
Sur 20 ans une perte de 109.907€.

Remarque : Il s'agit d'exemples avec une carrière complète aux chemins de fer belges. Pour les personnes avec des carrières mixtes (privé-public), l'impact de ces mesures sera différent. Vous trouverez les informations les plus récentes toujours sur <https://www.mypension.be>.



5. Suppression définitive de la pension pour invalidité

Les cheminots seront-ils soumis au même régime que le privé ?

Seront-ils également concernés par les mesures visant les malades de longue durée ?

Voici, quelques exemples des mesures que l'Arizona veut prendre par rapport aux malades de longue durée :

- Les employés malades seront contactés et suivis régulièrement.
- Possibilité de reclasser les travailleurs auprès d'autres employeurs.
- Licenciement possible après 6 mois d'absence au lieu de 9.
- L'indemnité de maladie sera réévaluée régulièrement avec possibilité de sanctions. Exemple : -10 % si absent à une convocation du coordinateur « Retour au travail ».
- Suivi des médecins qui prescrivent des périodes d'incapacité plus nombreuses ou plus longues.

Et encore... des mesures qui toucheront nos pensionnés :

- ▶ Plafonnement de l'indexation des pensions du service public. Les pensions au-dessus de 3100 € brut seront touchées.
- ▶ Suppression de la péréquation. La péréquation, qui permet d'augmenter les pensions lorsque les salaires augmentent hors indexation, sera supprimée.

Quel impact budgétaire ?

Les économies prévues (en millions d'euros).

Mesures	2025	2026	2027	2028	2029
Augmentation de l'âge de la pension roulant + militaires			19	54	87
Coefficient d'augmentation diminué à 1			154	371	435
Suppression pension invalidité		40	119	195	267
Limitation de l'indexation des pensions	115	174	224	278	317



Et encore...

- ▶ Dans le privé, les préretraites (RCC) seront supprimées.
- ▶ Une nouvelle mesure importante est l'introduction d'un malus pension (une pénalité). Pour chaque année que le pensionné part avant l'âge de 67 ans (66 ans jusqu'en 2030), il perdra jusqu'à 5 % par année de sa pension. Par exemple, si je pars à 65 ans en 2042, je perdrai 10 % de ma pension.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement avance qu'il y aura des exceptions au malus. Pour pouvoir en faire partie, **il faudra cumuler trois conditions :**

- a)** 42 années de carrière de 156 jours.
 - b)** Dans ces 42 années, il faudra compter 35 années de travail avec au minimum 156 jours de travail effectifs. Les périodes de maladie, de chômage économique ou de crédit-temps ne sont pas comptées (assimilées) comme journée effective de travail.
 - c)** 7020 journées effectives de travail. Les périodes de maladie, de chômage économique ou de crédit-temps ne sont pas comptées (assimilées) comme journée effective de travail.
- ▶ Le gouvernement prétend qu'on pourra prendre sa pension anticipée à 60 ans après 42 ans de carrière. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'elle sera accessible uniquement aux travailleurs qui peuvent cumuler 42 années effectives de travail de 234 jours de travail. Là encore les périodes de chômage et de maladie ne seront pas comptabilisées comme journée de travail. Actuellement, seul 3% des hommes et 1% des femmes entreraient dans les conditions pour pouvoir bénéficier de ce droit à la pension. (source: FGTB).
 - ▶ Les critères pour faire compter une année de carrière pour sa pension deviennent plus sévères : il faudra davantage de jours de travail pour faire compter une année pour sa pension, une révision de la prise en compte des périodes assimilées (temps partiel, chômage, etc.). Conséquence : travailler plus longtemps.
 - ▶ Suppression de la pension de survie. La pension de survie pour les veuves et veufs âgés de plus de 49 ans et 6 mois sera supprimée. Ils recevront une allocation transitoire limitée dans le temps (en principe 2 ans).

EST-CE QUE NOS PENSIONS SONT IMPAYABLES?



Selon la déclaration du gouvernement, les dépenses liées au vieillissement vont exploser (30 % du PIB en 2070).



Budget pensions:
2024: 11,2 % du PIB
2070: 13,7% (moins que la France et l'Autriche aujourd'hui).



L'espérance de vie en bonne santé est de +-64 ans (eurostat). Travailler jusqu'à 66 (67) est impossible pour beaucoup de travailleurs.



Trou dans la sécu suite à la baisse des cotisations patronales (exemptions et tax shift du gouvernement Michel en 2014 (baromètre de la FGTB):

Baisse des cotisations patronales de sécurité sociale

Source: Bureau Fédéral du Plan, Prévisions à moyen et long terme

